



Commune de  
**Honnelles**



Wallonie



plan  
de  
cohésion  
sociale

# CONVENTION

**ENTRE :**

**L'Administration Communale de Honnelles**

Rue Grande, 1 à 7387 Honnelles

représentée par Monsieur Matthieu Lemiez et Monsieur Jonathan Robert, en leur qualité respective de Bourgmestre et de Directeur général

**ET :**

**L'ASBL Royale Union Sportive d'Angreau,**

représentée par

Madame Anne-Marie Danhier, Présidente de la Royale Union Sportive d'Angreau

Adresse du siège de l'ASBL : Place d'Angreau, 3

Code postal : 7387

Ville : Honnelles

E-Mail : [rusangreau7387@gmail.com](mailto:rusangreau7387@gmail.com)

Il est convenu ce qui suit :

L'Administration communale de Honnelles organise en date du **mercredi 4 mars 2026 la projection du film « L'incroyable voyage », à destination des familles, au sein de la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau et ce, dans le cadre des actions menées par le Plan de Cohésion Sociale** (action 5.1.01 intitulée "Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur").

**L'Administration communale s'engage à :**

- Collaborer avec la Royale Union Sportive d'Angreau dans le cadre de la projection de film prévue le mercredi 4 mars 2026 à 14h30 ;
- Respecter la propreté du local et ranger le matériel à la suite de la projection du film (ex : chaises, matériel de projection...);
- Se charger de la distribution de bracelets en silicone auprès des spectateurs à l'accueil de l'activité (1 bracelet de chaque par personne équivalent à 1 boisson gratuite d'une valeur de 2,50€ /p maximum et 1 gaufre d'une valeur d'1€/p).

**L'ASBL Royale Union Sportive d'Angreau, représentée par sa Présidente, Madame Anne-Marie Danhier, s'engage à :**

- Collaborer avec l'Administration communale dans le cadre de la projection du film du 4 mars 2026 ;
- Mettre à disposition la salle de l'Union Sportive d'Angreau à l'Administration communale de Honnelles toute la journée du mercredi 4 mars 2026 (jusqu'à 19h) ;
- Permettre l'accès aux employés/ouvriers communaux et projectionnistes du service Hainaut Cinéma de la Province de Hainaut afin qu'ils puissent placer le matériel de projection pour l'activité et les chaises présentes dans le local (heure d'ouverture de la salle à convenir) ;
- Fournir des boissons ainsi que des gaufres aux spectateurs présents lors de cette activité : le Plan de Cohésion Sociale prend en charge une boisson (valeur de 2,50€/p maximum) ainsi qu'une gaufre par personne (valeur 1€/p), le surplus ou reste des consommations seront à charge des consommateurs selon le plan tarifaire mis en place par la Royale Union Sportive d'Angreau.

**Autres modalités organisationnelles et administratives :**

Madame Annabelle Fiévet, Cheffe de projet du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que Madame Anne-Marie Danhier, Présidente de l'Union Sportive d'Angreau, conviendront de commun accord des heures d'ouverture et de fermeture de la salle pour cette activité (comme spécifié ci-dessus).

Le coût de la location de la salle s'élève à 150€ TVAC pour la journée du 4 mars 2026 (de 8h à 19h). En cas de nettoyage réalisé par la RUS Angreau, un surplus de 25€TVAC sera à charge de l'Administration communale de Honnelles.

Deux factures seront établies au nom de l'Administration communale de Honnelles-Service du Plan de Cohésion Sociale (rue Grande 1 à 7387 Honnelles) : une pour les frais de location et l'autre pour les frais de boissons, de gaufres offertes aux spectateurs et pour les éventuels frais de nettoyage.

Fait à Honnelles, le .....

En 2 exemplaires

Le Bourgmestre,

M. LEMIEZ

Le Directeur général

J. ROBERT

La responsable,

Présidente de l'ASBL Royale Union Sportive d'Angreau,

A-M. DANHIER